

Vu pour être annexé
à la délibération d'arrêt
du projet de PLU
en date du 12 février 2021.



PRÉFET DE L'ISÈRE

Le Maire,
Fabien DURAND



Direction Départementale des Territoires

Service d'Aménagement Nord-Ouest

Affaire suivie par : Pierre RAJEZAKOWSKI

Tél.: 04.74.31.11.58

Fax : 04.74.31.11.44

Courriel : pierre.rajezakowski@isere.gouv.fr



Grenoble, le 25 OCT. 2013

Le directeur départemental
des territoires
à
Madame le maire de Saint-Savin

Objet : Révision PLU – Projet LGV

Madame le Maire,

Par courrier daté du 9 octobre 2013, vous m'interrogez sur la non reconduction de l'arrêté préfectoral n°2010-06150 du 19 juillet 2010 qualifiant le projet de LGV Lyon-Turin voyageur de Projet d'Intérêt Général (PIG).

L'horizon de réalisation de ce projet ferroviaire étant très lointain, je vous confirme que le PIG n'a pas été reconduit et que l'arrêté est ainsi devenu caduc le 19 juillet 2013.

Pour votre information, un nouvel arrêté de PIG a été pris concernant un tracé destiné à accueillir un trafic mixte Fret/voyageur, plus au Sud le 03 janvier 2012.

Ce même tracé a fait l'objet d'un décret de déclaration d'utilité publique le 23 août 2013.

Toutefois, la commune de Saint Savin n'est pas concernée par ce tracé.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Départemental des Territoires,


Charles ARATHOON